Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 064-266402650-20260922-2026_12-DE

Itsasuko Gizarte Ekintzako Herriko Zentroa
Centre Communal d'Action Sociale d'Itxassou

N° 2026 – 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'ITXASSOU
GIZARTE EKINTZAKO HERRIKO ZENTROKO ADMINISTRAZIO KONTSEILUKO DELIBEROEN LABURPENA

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS d'Itxassou légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **Maialen ETCHEMENDY, Vice-Présidente du CCAS.**
2026ko irailaren 22an, arratseko 6:30tan, Itsasuko GEHZko Administrazio Kontseilua bildu da ETCHEMENDY Maialen lehendakaritzapean.

Administrateurs - en exercice : 13 - présents : 11	**Présents / *Hor zirenak*** : M.Mmes AGUERRE Françoise - AGUIRRE OLHAGARAY Anaiz, CAUSSADE Emmanuelle, DESMARTIS Emmanuelle, ELISSALDE Marie-José, ETCHEMENDY Maialen, EYHERABIDE Arantxa, HARISPOUROU DUPUY Yolande, LANS Antton - LARRONDE Isabelle, UTHURRALT Amaia *jaun andereak*
Pouvoir(s) : 01	**Absent excusé / *Barkatua*** : AGUERRE Marie-France - HIRIBARREN Mizel (Président)
Suffrages exprimés : 12	**Pouvoirs / *Ahalordeak*** : AGUERRE Marie-France à ETCHEMENDY Maialen
Abstention : 0	**Secrétaire de séance** / *Idazkaria* : Mme EYHERABIDE Arantxa *anderea*.

OBJET : Transport solidaire de proximité du CCAS : évolution du fonctionnement et approbation du nouveau règlement intérieur.

GAIA : GEHZko hurbileko garraio solidarioa : funtzionamenduaren bilakaera eta barne araudi berriaren onarpena.

Dans le cadre de ses missions et dans une logique de soutien aux administré.e.s ne disposant pas de moyen de locomotion, le CCAS a mis en oeuvre, par délibération n°2022-01 du 14/04/2022, un dispositif de transport solidaire à la demande, basé sur le bénévolat et l'entraide.

Fonctionnant depuis maintenant plus de 4 ans, ce service a bénéficié d'une subvention de 5 000,00 € versée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (appel à projets LOTURA / L.I.E.N.S »), laquelle a permis de financer les indemnités kilométriques des conducteurs bénévoles de mai 2022 jusqu'à la fin de l'année 2024. Il est rappelé que ce service est, depuis, entièrement financé par le CCAS d'Itxassou et qu'il demeure gratuit pour les bénéficiaires.

Le Conseil d'Administration est invité à prendre connaissance du bilan du service où sont notamment mentionnés le nombre total de transports et le montant des indemnités kilométriques versées, par an. Il s'avère que ce dispositif de déplacement connait un réel essor depuis sa création puisque le nombre de transports n'a cessé d'augmenter. A ce jour, 13 bénéficiaires l'utilisent régulièrement.

Les réunions mensuelles consacrées à l'établissement du planning ont fait émerger un sentiment de fatigue et d'usure au sein de l'équipe composée d'une dizaine de conducteurs bénévoles, fidèle depuis sa création. Ce constat a conduit à engager une réflexion concertée sur l'évolution du service et sur la mise en place de nouvelles dispositions.

Les principaux changements proposés portent sur les modalités de fonctionnement du service et notamment sur les points suivants : l'instauration d'une redevance à la charge des usagers, la limitation de l'utilisation du service à un aller-retour par usager et par semaine, l'organisation du service sur quatre jours par semaine ainsi que l'application d'un barème kilométrique unique.

Le projet de règlement intérieur est soumis au vote du conseil d'administration en même temps que les formulaires d'inscription, d'état de frais de déplacement des bénévoles et de récapitulatif des trajets des usagers.

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, ouï l'exposé, après en avoir débattu et délibéré,

- **Considérant** qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur du transport solidaire à la demande adopté en date du 14 avril 2022 ;

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 064-266402650-20260922-2026_12-DE

- **Vu** les documents annexes présentés,

- **ABROGE** le règlement intérieur du transport solidaire à la demande du 14 avril 2022 ;
- **ADOPTE** à compter du 02 novembre 2026 les nouvelles dispositions du règlement intérieur du service de transport solidaire à la demande du CCAS d'Itxassou ainsi que les formulaires annexes ;
- **INSTAURE** une redevance à la charge des usagers à hauteur de 2,00 € l'aller/retour ou 1,00 € le trajet simple, payable auprès du Service de Gestion Comptable Côte Basque de Saint-Jean-de-Luz (SGC), imputée à l'article comptable 7066 ;
- **DECIDE** de solliciter le concours des services du SGC Côte Basque pour la mise en place du paiement par prélèvement bancaire à l'échéance ;
- **FIXE** un barème unique d'indemnités kilométriques s'élevant à 0.60€/kilomètre payé à l'article comptable 65188 ;
- **PRÉCISE** que le nouveau règlement sera présenté aux bénévoles et aux usagers du service ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité des votants.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an et heure ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président, Lehendakaria,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE D'ITXASSOU ITSASUKO HERRIKO ETXEA